

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 novembre 1967

La séance est ouverte à onze heures.

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest)** présente les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapports du comité permanent des transports et des communications.

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—DÉPÔT DU 6<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest)**: Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 6<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans lequel nous renvoyons à la Chambre le bill n<sup>o</sup> S-20 concernant le *Cooperative Trust Company Limited*. Comme d'habitude, ce rapport est rédigé en anglais et en français.

[Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

### LA NAVIGATION

L'INTERVENTION FÉDÉRALE DANS UN DIFFÉREND DANS LE PORT DE MONTRÉAL—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot)**: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement des travaux de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter d'une question précise d'importance publique et urgente, savoir l'arrêt des activités du port de Montréal dont les conséquences constituent un danger de détérioration et de dommages sérieux à nos exportations, ainsi qu'une interférence dans l'économie du pays, particulièrement en regard de la situation dangereuse créée par la déclaration hier de l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson): que le gouvernement n'accepte aucune responsabilité relativement à cette très importante question.

Monsieur l'Orateur, j'ai à la main copie de la motion en anglais et en français.

**M. l'Orateur**: L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot aurait-il l'obligeance de faire des commentaires au sujet de l'urgence du débat?

**L'hon. M. Ricard**: Oui, monsieur l'Orateur. Si j'ai saisi aujourd'hui la Chambre de cette question, c'est qu'il n'y aura pas une occasion

dans un avenir rapproché où l'on puisse discuter de cette question. Je n'ai pas l'intention de m'attarder bien longtemps sur l'urgence du débat, mais je sais que je n'aurai pas de difficulté à attirer la faveur de Votre Honneur pour permettre que cette question soit étudiée immédiatement.

Monsieur l'Orateur, les raisons qui justifient un débat sur ce sujet aujourd'hui même sont nombreuses. Dans l'immédiat, nous avons sur les quais du port de Montréal de très grandes quantités de fruits et légumes consignées pour exportation à l'Angleterre et qui, à moins que l'on y voie immédiatement, résulteront en une perte totale. Il y a également un montant équivalent, soit un demi-million de dollars, qui forme en tout un million de dollars de fruits qui sont conservés dans des entrepôts à l'extérieur de Montréal, ainsi qu'une très grande quantité de fruits qui sont actuellement dans des wagons et qui, en plus d'être une nuisance pour les chemins de fer, risquent également de devenir une perte totale.

Des pertes énormes—je l'ai dit il y a quelques instants—résulteront sûrement de cette situation si elle se prolonge le moins. De plus, il faut considérer qu'au moins 3,000 de nos concitoyens sont, par le fait même, sans travail pour une période de temps indéfinie et ces chômeurs d'occasion viennent s'ajouter au grand nombre des sans-travail que l'on rencontre déjà dans le district de Montréal.

● (11.10 a.m.)

Il est à prévoir également, monsieur l'Orateur, que les autres ports du fleuve Saint-Laurent seront, dans un temps plus ou moins rapproché, eux aussi, affectés par cette situation si le gouvernement actuel et le ministre du Travail en particulier ne décident pas de prendre leurs responsabilités et d'apporter la correction qui s'impose.

A long terme, les dommages qui peuvent résulter sont très importants. Il est sûr que la réputation du port de Montréal subit actuellement, par ces retards, de grands torts à l'extérieur. Il y a des bateaux qui sont actuellement déroutés de Montréal puisque les compagnies maritimes estiment qu'elles perdront de l'argent et qu'elles ne peuvent pas subir davantage ces pertes.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, et pour bien d'autres encore, je crois que nous devrions immédiatement ajourner les travaux de la Chambre pour étudier cette question.

Le gouvernement ne peut pas sûrement, de même que le ministre du Travail, invoquer